



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 107147

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger, présenté par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent, notamment, en matière de rationalisation de l'organisation des réseaux, de supprimer les postes en doublon parmi les services de l'État à l'étranger. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

Parmi les réformes engagées pour moderniser le réseau d'action extérieure de l'État à l'étranger, plusieurs mesures tendent à réduire les doublons de postes : la mise en place de SAFU (services administratifs et financiers unifiés) au sein du réseau du ministère des affaires étrangères (diplomatie, consulaire, culturel et de coopération) et entre administrations présentes à l'étranger (SAFU interministériels) doit permettre d'optimiser les ressources humaines sur les fonctions de support, par le regroupement et la rationalisation des fonctions administratives (gestion administrative, financière, domaniale, relations avec le service du protocole local) et la suppression des doubles procédures inutiles et des doublons de postes. La création de SAFU interministériels est prévue dans cinquante-huit postes d'ici à la fin de 2007. La généralisation du dispositif, au vu des résultats, pourra intervenir à partir de 2008. Un groupe de travail interministériel est chargé du suivi du déploiement des services administratifs et financiers unifiés dans le réseau d'action extérieure de l'État : les postes mixtes ministère des affaires étrangères/direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) ou MAE/directeur d'institut culturel permettent des économies de personnel (un seul chef de poste, secrétariat, standard... communs) et de frais de fonctionnement (coût immobilier, frais de fonctionnement, gardiennage) ; le regroupement des services de l'État sur un même site (« campus diplomatique ») permet d'aller encore plus loin dans les économies d'échelle en mutualisant complètement les charges et les frais de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107147

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10726

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13229